



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 5 SEPTEMBRE 2022

FEDEREC ET EuRIC ANNONCENT LEUR VOLONTÉ DE RÉCUPÉRER LE FOCH

En quête d'un chantier de déconstruction, le porte-avions Foch, qui fit la fierté de la marine nationale et représentait un symbole géopolitique fort à la fin du siècle dernier, 2 000 hommes d'équipage, 40 avions embarqués, se voit aujourd'hui refuser l'accès à tous les ports du monde. En cause : la dangerosité et la nocivité invoquées par les organisations environnementales qui considèrent le Foch comme un « déchet dangereux » selon les termes de la convention internationale de Bâle.

Avec ses 250 mètres de long, 24 000 tonnes de métal, d'amiante, de PCB, de cadmium, de plomb et de mercure, ce géant des mers, rebaptisé São Paulo en 2000, représente un chantier de poids en termes de destruction. La situation du porte-avions n'est pas sans rappeler celle du Clemenceau qui, il y a 20 ans, avait connu le même sort d'errances maritimes et politiques entre 2003 et 2006.

Afin d'éviter que cette tragédie ne se reproduise pas, **FEDEREC**, Fédération des entreprises du recyclage, et **EuRIC**, Confédération européenne des industries du recyclage, annoncent que leurs entreprises adhérentes sont prêtes à recycler le joyau français de la marine nationale dans le strict respect des règles européennes.

« Les professionnels français et européens du recyclage ont l'expertise et les infrastructures pour donner une fin de vie honorable et exemplaire au FOCH en le recyclant selon les plus hauts standards ! En ces temps de tension sur les ressources et de volonté de protection de l'environnement, nous appelons les autorités françaises et européennes à se saisir au plus vite de ce dossier : ce serait une occasion exceptionnelle de mettre en phase les discours officiels et les actions attendues ; cela donnerait aussi un signal fort à tous les armateurs européens qui contournent depuis des années leurs obligations de recyclage en Europe et qui envoient chaque année leurs bateaux en fin de vie par centaines en Asie ! Avec un poids économique de près de 100 milliards d'euros, l'industrie du recyclage en Europe a atteint une maturité qui doit impérativement être prise en compte. » déclare Olivier François, Président de la Commission Internationale de **FEDEREC** et Président d'**EuRIC**.

FEDEREC est la Fédération Professionnelle des Entreprises du recyclage. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail. Créée en 1945, **FEDEREC** représente 1 200 entreprises soit 2 400 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDEREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.

EuRIC est la Confédération européenne des industries du recyclage, regroupe les fédérations du recyclage de 23 États membres de l'UE et de l'AELE, et représente :

- > 5 500+ sociétés, comprenant de nombreuses petites et moyennes entreprises
- > 300 000 emplois locaux
- > Plus de 200 millions de tonnes de matières premières issues du recyclage (MPiR) chaque année (métaux, papier, plastiques, pneus, textiles, verre, etc.)
- > Un chiffre d'affaires annuel d'environ 95 milliards d'euros, dont 80% basé sur les MÉTAUX

Contact presse : Agence Profile - 01 56 26 72 00 - federec@agence-profile.com